



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 13/10/2022
Date d'affichage : 10/10/2022
Membres en exercice : 15

Présents : 10
Pouvoirs : 02
Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Madame Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Martine DURET, Bélinda OUILLON,
 - Messieurs Ludovic LAFARGE, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Mourad RAHMANI.
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration : Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
Yohan BARTHEL, procuration à Ludovic LAFARGE

Absents : Nadège GEOFFROY, Anne-Helene MATHIEU, Thierry DUSSAUGE.

Secrétaire de séance : Patricia ALLOUCHE

La séance est ouverte à 20h04

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Patricia ALLOUCHE accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Arrivée de Mme OUILLON Bélinda à 20h23.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2022

2 observations importantes :

- Bien faire la différence entre les absents et les excusés
- Noter les noms de personnes qui s'abstiennent ou s'opposent

Validation à la majorité – 9 voix pour (abstentions de Mme DURET Martine et M. RAHMANI Mourad)

1. Désignation d'un correspondant incendie

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur Éric MERLINO est désigné à l'unanimité.

Vote : 0 voix contre / 0 abstention / 11 voix pour

2. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire donne lecture de la disposition prévue à l'article L522-27 du code général de la fonction publique ; celui-ci prévoit que « Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadres d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.»

Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité :

- Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade :

<u>Filière</u> : administrative	<u>Grade d'avancement</u> : Rédacteur territorial	<u>Ratio</u> : 100 %
<u>Filière</u> : technique	<u>Grade d'avancement</u> : adjoint technique ppl 1 ^e classe	<u>Ratio</u> : 100 %
<u>Filière</u> : sociale	<u>Grade d'avancement</u> : ATSEM ppl de 1 ^e classe	<u>Ratio</u> : 100 %
<u>Filière</u> : culturelle	<u>Grade d'avancement</u> : adjoint du patrimoine ppl de 2 ^e classe	<u>Ratio</u> : 100 %

Accepté à la majorité

Vote : 0 voix contre / 1 abstention (Madame DURET Martine) / 10 voix pour.

Arrivée de Mme OUIILLON Bélinda

3. Présentation par Jacky NOUET du Document de Prévention Unique

Présentation reportée dû à l'absence de Monsieur Nouet.

4. Eclairage publique : compte rendu annuel d'exploitation

Présentation du compte rendu annuel d'exploitation 2021 du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.

Document disponible en mairie pour consultation